

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 251-1-517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

**Conférence des Ministres de
l'Éducation de l'Union africaine
(COMEDAF II)
8-11 avril 2005
Alger (ALGERIE)**

AU/Educ/4 (I) Rev.1

**DECLARATION D'ALGER
DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION
DES ETATS MEMBRES DE L'UNION AFRICAINE**

**DECLARATION D'ALGER
DES MINISTRES DE L'EDUCATION
DES ETATS MEMBRES DE L'UNION AFRICAINE**

Nous, Ministres de l'Education des Etats membres de l'Union africaine (UA), réunis les 10 et 11 avril 2005 à Alger (Algérie), en la deuxième session de notre Conférence, à l'aimable invitation du Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire, avons procédé à un examen de l'état des lieux concernant la situation de l'Education sur notre continent et ce, en préparation de la 6^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine prévue en janvier 2006 et consacrée au thème « Education » et « Culture ».

Guidés par les principes et les objectifs de l'Acte constitutif et la Vision de l'Union africaine ainsi que la Mission et le Plan stratégique de la Commission de l'Union africaine à l'horizon 2007 en matière d'éducation et de formation ;

Guidés également par la vision du NEPAD faisant du développement humain en général et de l'éducation en particulier l'une de ses priorités majeures ;

Rappelant les initiatives et les efforts déployés aux niveaux continental et régional matérialisés par le Plan d'action de la Décennie de l'Education en Afrique (1997-2006), le Plan-Cadre du secteur de l'Education de l'UA/NEPAD et toutes les stratégies des Communautés économiques régionales pour réaliser les objectifs de la Décennie de l'Education en Afrique, en particulier l'éducation fondamentale gratuite et obligatoire pour tous ;

Tenant compte de la nécessité d'adapter les systèmes éducatifs à l'évolution du contexte mondial en perpétuelle mutation en matière de savoir, ce qui exige de notre part de renforcer d'urgence l'éducation dans tous ces aspects, notamment l'enseignement supérieur, la recherche, la formation professionnelle, l'alphabétisation et l'éducation non formelle des adultes, la science et la technologie ainsi que l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), sans lesquels les fléaux de la pauvreté, des conflits, des dissensions sociales et de la marginalisation ne peuvent être éradiqués.

Convaincus de la place de choix de l'éducation, de la formation, de la science et de la technologie, et du renforcement des capacités dans le processus de développement social, économique, culturel et politique de nos Etats, (en particulier dans le contexte de la Déclaration de Ouagadougou sur l'emploi et la réduction de la pauvreté) et son rôle

déterminant dans la marche vers l'intégration régionale et continentale ;

Reconnaisant que le lien entre l'éducation et la culture constitue un élément clé du développement durable, d'où la nécessité d'éliminer toutes les barrières culturelles qui entravent le progrès en matière d'éducation ;

Convaincus que l'éducation est un droit fondamental inaliénable et un bien public qui ne saurait faire office de marchandise ;

Convaincus en outre que la paix, la démocratie, les droits de l'homme (notamment les droits de l'enfant), la stabilité politique et la bonne gouvernance sont les conditions préalables pour le développement durable en général et le système éducatif en particulier ;

Reconnaisant les efforts déployés par l'UNESCO pour donner une place prioritaire au Continent africain dans la mise en œuvre de ses programmes et son engagement à renforcer sa coopération avec l'UA/NEPAD et les Communautés économiques régionales (CER) ;

Reconnaisant également l'apport notable des Institutions africaines de financement du développement, notamment de la Banque africaine de Développement (BAD) au renforcement et à l'amélioration des systèmes éducatifs en Afrique;

Reconnaisant en outre la contribution de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement et celle des organisations de la Société civile dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la mise en valeur des ressources humaines;

Conscients que, malgré les progrès déjà réalisés dans le secteur de l'éducation, les performances restent encore modestes et que des efforts supplémentaires devraient être consentis à tous les niveaux, national, régional et continental afin de répondre aux objectifs définis dans le Cadre d'Action de Dakar (EPT) et la Déclaration du Millénaire des Nations Unies.

Convaincus également que pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et ceux de l'éducation pour Tous (EPT) dans les délais impartis, il importe de passer des engagements à des actes concrets sur la base des domaines prioritaires contenus dans le Cadre stratégique de l'UA/NEPAD, à savoir :

- La fourniture d'un enseignement élémentaire de qualité pour tous ;

- l'expansion et la diversification de l'enseignement secondaire ;
- la promotion de l'enseignement supérieur au service de l'économie du savoir ;
- la gestion des ressources humaines au service du développement de l'éducation ;
- la prise en compte des questions transversales dans le développement de l'éducation ;
- le renforcement de la coopération sous-régionale et régionale et des mécanismes d'échange.

Nous, Ministres en charge de l'Education dans nos Etats respectifs, nous engageons à :

- (1) **ACCELERER** le développement d'une éducation de qualité pour Tous au service du développement durable et équitable du continent et promouvoir ainsi sa compétitivité sur la scène mondiale ;
- (2) **TRADUIRE DANS LES FAITS** l'engagement politique de nos gouvernements à promouvoir l'éducation par l'affectation d'au moins 20% de nos budgets nationaux à ce secteur;
- (3) **FOURNIR** les ressources nécessaires aux différents niveaux et types de l'éducation et de la formation ;
- (4) **FAIRE EN SORTE QUE** l'éducation réponde aux exigences socio-économique, politique et culturelle de la société ;
- (5) **RENFORCER** l'enseignement supérieur, la recherche et les capacités d'innovation ainsi que les capacités en planification, gestion, administration et de suivi des systèmes éducatifs ;
- (6) **RENFORCER** et diversifier l'offre de formation technique et professionnelle et de développement des compétences, et **ACCORDER** une grande priorité à l'éducation non formelle et l'alphabétisation des adultes en faveur des populations africaines illettrées, des recallés scolaires qui sont laissés pour compte et marginalisés ;
- (7) **PRENDRE** toutes les mesures nécessaires pour rendre l'enseignement primaire gratuit et obligatoire pour tous les enfants en Afrique ;
- (8) **RENFORCER** le rôle de l'éducation dans la promotion de l'intégration régionale et continentale à travers la coopération bilatérale, multilatérale et inter-institutionnelle ainsi que l'harmonisation des programmes ;
- (9) **FAIRE EN SORTE QUE** les partenariats internationaux basés sur la vision stratégique de l'UA/NEPAD soient honorés par nos partenaires au développement, en

- particulier l'Initiative accélérée de l'EPT (Education pour Tous) et le Cadre du G8 du Plan d'action pour l'Afrique ;
- (10) **PROMOUVOIR** les échanges entre les jeunes, les étudiants africains et la diaspora africaine en vue de renforcer l'unité africaine ;
- (11) **FOURNIR** une formation de qualité aux enseignants et la formation professionnelle continue ainsi que l'échange d'enseignants en Afrique.

A la lumière de ces engagements, nous recommandons à la Conférence de l'Union d'instruire la Commission de l'Union africaine, en consultation avec les différentes Communautés économiques régionales à :

- Procéder immédiatement à une évaluation de la Décennie de l'Education en Afrique (1997-2006) en cours d'achèvement;
- Elaborer, sur la base des résultats de l'évaluation et compte tenu des nouveaux défis de l'éducation auxquels l'Afrique est confronté, un nouveau Plan d'action pour la deuxième Décennie de l'Education qui contienne des mécanismes appropriés de suivi et d'évaluation ainsi que des points de repère et des indicateurs de performance ;
- Adopter le nouveau Plan d'action, et proclamer la deuxième Décennie de l'Education en Afrique en tenant compte du Cadre stratégique du NEPAD adopté et des leçons tirées de la première Décennie ;
- Financer la mise en œuvre du nouveau Plan d'action grâce aux ressources provenant des Etats membres, des institutions spécialisées africaines et des partenaires au développement;
- Mobiliser l'appui en faveur du renforcement des Communautés économiques régionales et de toutes autres institutions africaines et réseaux s'occupant de l'éducation ;
- Prendre les mesures nécessaires en vue de l'intégration du MINEDAF dans le COMEDAF ;
- Assurer la libération des ressources en TIC, en particulier le contrôle des bandes passantes et la connectivité en Afrique, en faveur de l'éducation de qualité, de la recherche et du développement en général pour promouvoir l'intégration régionale en Afrique.

ADOPTÉE A ALGER, LE 11 AVRIL 2005